

DEMANDE D'INSCRIPTION



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
L'ISULA
BALAGNA



CIAS
L'ISULA
BALAGNA

Restauration Scolaire

Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne
Lieu-dit E Padule - 20220 L'Île-Rousse
T. 04.95.46.82.45 / 06.48.00.71.35
Fax. 04.95.46.36.29
restaurationscolaire@ccirb.fr

Cette demande sera validée en août,
sous réserve que le dossier soit complet.
Attention : la demande doit être renouvelée
TOUS LES ANS AVANT LE 15 JUIN

1. RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Responsable légal 1 : Père, mère, tuteur, tutrice, conjoint (rayer la mention inutile)

Nom et prénom :

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Adresse : N° nom de la voie

Code Postal : Ville :

T.domicile : T.portable : T.professionnel :

Mail :

Situaton actuelle : en activité en recherche d'emploi sans activité invalide retraité(e)

Nom et adresse de l'employeur :
.....

Catégorie socioprofessionnelle : agriculteur exploitant artisan commerçant chef d'entreprise cadre
 employé ouvrier retraité autre : préciser :

Responsable légal 2 : Père, mère, tuteur, tutrice, conjoint (rayer la mention inutile)

Nom et prénom :

Situation familiale : célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Adresse : N° nom de la voie

Code Postal : Ville :

T.domicile : T.portable : T.professionnel :

Mail :

Situaton actuelle : en activité en recherche d'emploi sans activité invalide retraité(e)

Nom et adresse de l'employeur :
.....

Catégorie socioprofessionnelle : agriculteur exploitant artisan commerçant chef d'entreprise cadre
 employé ouvrier retraité autre : préciser :

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR : JUSTIFICATIFS D'EMPLOI DES 2 PARENTS

DEMANDE D'INSCRIPTION



2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT A INSCRIRE

Nom et prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le à

Classe ou niveau à la rentrée (1) : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Office de : L'Île-Rousse Corbara Santa-Reparata

Prestations : Menu standard Menu sans porc PAI (allergie alimentaire (2))

Date du premier repas :

Jours choisis (3) :

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

Observations ou recommandations :
.....

Nom du médecin traitant et N° de téléphone :

Organisme versant les prestations familiales : CAF (N° allocataire)

Autre, préciser :

Toute demande de modification ou l'annulation d'un jour de cantine devra être formulée 48h avant par courrier, par mail ou par téléphone avec le nom de l'enfant et l'office de restauration qu'il fréquente.

3. PERSONNES HABILITEES A PRENDRE EN CHARGE LE(S) ENFANT(S) EN CAS DE PROBLEME (AUTRE QUE LES PARENTS)

1. Nom et prénom :

Tel perso :

Tel professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant :

2. Nom et prénom :

Tel perso :

Tel professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant :

(1) Classe qui sera fréquentée à la rentrée scolaire pour laquelle vous demandez l'inscription

(2) PAI (Protocole d'accueil individualisé) concerne les enfants souffrant d'une intolérance alimentaire (joindre certificat médical) ou allergie alimentaire (joindre le dossier PAI mis en place avec le médecin scolaire)

(3) Cochez OBLIGATOIREEMENT les jours d'accueil souhaités au restaurant scolaire (Ces choix sont valables pour l'année scolaire sauf en cas exceptionnel)

DEMANDE D'INSCRIPTION



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
L'ISULA
BALAGNA



CIAS
L'ISULA
BALAGNA

4. INSCRIPTION, RESERVATION ET FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour le repas de midi.

Les repas sont variés et équilibrés, conçus pour répondre aux besoins nutritionnels.

Les repas sont confectionnés sur place dans une partie de notre Communauté de Communes ou livrés en liaison froide sur les communes de L'Île-Rousse et Corbara dans les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la réglementation.

Pendant tout le temps du repas, les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité du personnel communal affecté à ce service.

Inscription : La date limite d'inscription ou de réinscription est fixée au 15 juin de chaque année afin de permettre à la Communauté de Communes d'organiser les services de restauration dès la rentrée.

La famille remplit obligatoirement une demande d'inscription ou de réinscription à récupérer dans les locaux de la Communauté de Communes ou sur le site lisula-balagna.com

Le dossier d'inscription ou de réinscription doit comprendre :

- **la fiche d'inscription ou de réinscription dûment complétée et signée,**
- **un justificatif d'emploi des deux parents ou du parent isolé,**
- **l'autorisation de prélèvement signée accompagné d'un RIB, RIP ou RICE,**
- **une attestation de paiement à jour**
- **l'attestation réglementaire signée**

5. ORGANISATION DU SERVICE

Fréquentation : elle doit être régulière, à jour(s) fixe(s) : 4, 3, 2 ou 1 fois par semaine.

En raison de la capacité d'accueil limitée sur tous les sites, les enfants dont les deux parents ou le parent isolé travaillent auront un accès prioritaire à la cantine.

Pour les situations exceptionnelles, il conviendra de prendre contact avec la personne Responsable du Service de Restauration scolaire au sein de la Communauté de Communes.

Dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population, la Communauté de Communes, à travers son CIAS, a souhaité proposer un service d'animation durant le temps méridien (1h par jour).

Ce dispositif, mis en place avec l'accord des mairies concernées, a pour but d'enrichir le temps méridien des écoles par des temps d'activités structurés et adaptés à l'âge de vos enfants, proposés par l'équipe d'animation de l'ACM intercommunal.

Cette animation doit faire l'objet d'une facturation du CIAS aux parents.

6. COMPOSITION DES REPAS

Les repas sont confectionnés sur place sur une partie de notre territoire intercommunal ou en liaison froide sur les offices de L'Île-Rousse et Corbara, ils sont réalisés avec des produits de qualité, pour répondre aux besoins de croissance des enfants.

Ils sont établis par un professionnel de la diététique.

Les menus sont affichés à l'école, dans les cantines scolaires et publiés sur notre page Facebook.

Les repas sont servis aux enfants dans leur intégralité, afin de respecter les recommandations nutritionnelles (apports en protéines, calcium, fer) énoncées dans le B.O du 28 juin 2001 en matière de restauration scolaire.

Le repas est un moment privilégié d'apprentissage du goût. Tout le personnel de la cantine est impliqué dans cette démarche d'éducation.

DEMANDE D'INSCRIPTION



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
L'ISULA
BALAGNA



CIAS
L'ISULA
BALAGNA

7. ALLERGIES, INTOLERANCES ALIMENTAIRES, REPAS DE SUBSTITUTION

Les parents d'un enfant ayant une intolérance ou une allergie alimentaire à certains aliments devront en avertir la Communauté de Communes lors de l'inscription à la cantine et fournir un certificat médical ou un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) celui-ci sera alors rédigé par le médecin scolaire, en concertation avec l'école et la famille.

Un double sera remis à la personne responsable du service restauration scolaire de la Communauté de Communes afin que le régime alimentaire soit mis en place dans les meilleurs délais. L'enfant ne sera accepté qu'après la mise en place du protocole.

Les repas fournis par la famille ne seront pas autorisés. Pour les enfants de confessions religieuses musulmane ou juive impliquant certains choix alimentaires, des menus de substitution aux menus habituels pourront être mis en place, pour cela les parents devront le préciser lors de la demande d'inscription.

8. ABSENCES ET FACTURATION DES REPAS

Un enfant inscrit à la cantine, mais non présent à l'école le matin, ne sera pas autorisé à prendre son repas à midi au restaurant scolaire. La réservation du repas implique la fabrication et donc, sa facturation. Les absences justifiées (pour maladie ou cas de force majeure) doivent être signalées au responsable du service de restauration scolaire de la Communauté de Communes, dans les plus brefs délais, celui-ci déduira les repas en fonction de la règle des **48h hors week-end**.

(ex : enfant absent le lundi pour toute la semaine, déduction des repas du jeudi et du vendredi uniquement.

Un enfant absent le mardi, la CCIRB doit en être avertie au plus tard le jeudi avant 16h).

En revanche, les absences injustifiées (pas de certificat médical ou pas de signalement à la personne responsable du service restauration de la Communauté de Communes donneront lieu à la facturation des repas sans contestation possible.

La fréquentation de la restauration scolaire est fixée à 4 €.

Le paiement doit être régulier. Un retard de paiement, après plusieurs relances du Percepteur, pourra entraîner l'exclusion de l'enfant au restaurant scolaire.

Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais directement dans les locaux de la CCIRB ou par téléphone.
Service Restauration scolaire : 04.95.46.82.45 / 06.48.00.71.35 - restaurationscolaire@ccirb.fr

9. TARIFS

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Communautaire et peuvent être réévalués chaque année.

Pour 2021 : 4 € par jour dont 1,10 € l'animation et 2,90 € le repas.

10. PAIEMENT

Deux factures sont éditées par nos services en fin de mois (**CCIRB et CIAS**) et transmises à la famille par le Trésor Public.

Le paiement interviendra par prélèvement automatique, chèque, par internet sur le site tipi ou par virement sur le compte de la Trésorerie de l'Île Rousse Avenue Calizi - Immeuble Napoléon - 20220 L'Île-Rousse.

Prélèvement automatique : **OUI** (remplir l'autorisation et joindre UN RIB) **NON**

11. DEVOIRS ET OBLIGATIONS

La Communauté de communes gère les inscriptions, commande les repas et facture les usagers. Concernant le personnel, l'utilisation des locaux, la responsabilité des enfants, le comportement et les sanctions, cela relève de la compétence des communes.

DEMANDE D'INSCRIPTION



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
L'ISULA
BALAGNA



CIAS
L'ISULA
BALAGNA

ATTESTATION RÉGLEMENTAIRE

Je soussigné(e) responsable de l'enfant ci-dessous identifié, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de la structure à laquelle mon enfant est inscrit(e) à prendre, en cas d'impossibilité de me joindre et ou de joindre son médecin traitant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire (case à cocher obligatoirement sous peine de rejet de dossier) et du fait que si je n'averti pas le CIAS de l'absence de mon enfant 48h avant, le CIAS me facturera sans contestation possible.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

Droit à l'image :

J'autorise / je n'autorise pas la diffusion ou la reproduction des images de mon (mes) enfant(s) par tous procédés sur tous supports (papier/numérique) ou par tous médias.

Fait à , le

Signature des parents

Cadre réservé à l'administration :

Pièces vérifiées pour l'année scolaire :

- attestation d'emploi des parents
- en cas de séparation, toute pièce justificative de l'attribution de garde exclusive ou de garde alternée

Observations :

Date du dépôt de la demande :

Saisie le : / /

Jours choisis (cocher le rond) :

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

Demande : acceptée refusée

Motif du refus :

